

 <small>L'expertise des soins complexes et coordonnés à domicile</small>	<b>PROTOCOLE PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES</b> <b>« Gouttelettes » et « Air »</b>	Codification : HYG ENV-PTC 05	Création : 10/08/2011
		Version : 4.0	Mise à jour : 12/02/2025

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

## Historique du document

Version	Date	Rédacteur	Modifications
V0.0	07/06/09	R. MENNESSIER	Création
V1.1 à V1.4	-	-	-
V2.1	-	-	-
V3.1	10/07/2018	CLIAS	Actualisation des précautions complémentaires respiratoires
V3.2	14/04/2022	C. BOSSON	Actualisation du terme Médecin coordonnateur (Médecin praticien) en médecin praticien HaD
V 4.0	12/02/2025	S PEREZ	Actualisation des modalités de mise en place des précautions complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout prescription complémentaire dans le DPI</li> <li>- Ajout de la check-list IDEC « mise en place des précautions complémentaires »</li> <li>- Changement de Domilink par DPI</li> </ul>

## Tableau de validation

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
S. PEREZ - CGRAS	Dr. C VACHER-COPONAT – Médecin praticien d'HAD	CLIAS
10/07/2018	10/02/2025	10/02/2025

### 1. Objet

Ce protocole concerne les précautions à **appliquer EN COMPLEMENT DES PRECAUTIONS STANDARD** afin de prévenir la transmission par gouttelettes de salive ou de sécrétions des voies aériennes supérieures de certains micro-organismes. Ce protocole réunit donc les précautions complémentaires « gouttelettes » et « air ».

### 2. Professionnels concernés





Tous les professionnels de santé intervenant auprès du patient

### 3. Modalités

Indications : Infections respiratoires (enfants, nourrissons), coqueluche, grippe saisonnière, méningite bactérienne, oreillons, pneumonies bactériennes (Mycoplasma pneumoniae, Streptocoque A (enfant), Haemophilus influenzae (enfant), rubéole, scarlatine, bronchiolite.

Qui ?	Quand ?	Quoi ?	Comment ?
<b>DES CONNAISSANCE DE L'AGENT INFECTIEUX</b>			
Le Médecin praticien ou l'IDEC	Dès connaissance de l'agent infectieux	Informé le médecin traitant	Contacté le médecin traitant par téléphone ou autre contact Tracer l'information dans le DPI
Le Médecin praticien HAD	Dès connaissance de l'agent infectieux	Définir les précautions	Prescrire les précautions et leur durée en formalisant par une prescription médicale dans le DPI.
L'équipe opérationnelle d'hygiène	Dès connaissance de l'agent infectieux	Diffuser l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre contact avec l'entourage du patient (téléphone, visite à domicile) et l'informer des précautions déployées</li> <li>• Appeler l'AS chargée des soins</li> <li>• Appeler les IDEL et tracer l'information dans DPA Structure.</li> <li>• Informer les partenaires : cocher type de précautions sur le support dédié</li> <li>• Tracer l'information ET sa diffusion dans le DPI</li> <li>• Informer le prestataire : tracer sur le bon de commande</li> </ul>

*Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.*

L'IDEC	A chaque commande de DM Et renouvellement lettre de mission  Lors du transfert patient		Cocher les précautions prescrites Préciser le statut infectieux et les précautions prescrites  Informé du statut infectieux l'organisme de transport choisi par la famille en complétant le Bon de commande « transport »
L'IDEC /AS	Dès connaissance de l'information  	Identifier l'isolement du patient au domicile  Informé le patient et son entourage	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Coller l'étiquette avec pictogramme « précaution RESPIRATOIRE » sur couverture DPA chevet</li> <li>•Equiper le domicile des DM des protections nécessaires</li> <li>•Rappeler les règles d'hygiène à domicile</li> <li>•Remettre au patient la plaquette d'information BMR</li> </ul>
<b>AU DOMICILE DU PATIENT</b>			
Tous les intervenants au contact du patient	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Avant un contact avec le patient,</li> <li>•Avant un geste aseptique</li> <li>•Après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine</li> <li>•Après contact avec le patient</li> <li>•Après contact avec l'environnement du patient</li> </ul> <p><b>Et</b> après contact avec l'environnement proche du patient</p>	<p><b>Hygiène des mains</b></p> 	<p><b>Se référer à la fiche technique « hygiène des mains » inséré dans le DPA chevet.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Privilégier la désinfection des mains par FHA</li> </ul>
Tous les intervenants au contact du patient	Si contact avec liquides biologiques, peau lésée, risque AES	<p><b>Port De gants</b></p> 	<b>Idem précautions standard</b>
Tous les intervenants au contact du patient	Dès l'entrée dans la chambre : d'un patient atteint ou suspect d'une affection Lors de soins effectués à moins d'un mètre du patient ET SI risque de projection (aspiration, trachéale, toux, ...)	<p><b>Port de blouse avec :</b></p> <p><b>tabliers,</b></p>  <p><b>lunettes,</b></p> <p><b>masque</b></p>	<p><b>Idem précautions standard ET</b> Port d'un masque chirurgical</p> <p>Port d'un masque type FFP2 + lunettes de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par les professionnels</li> </ul> <p>Seulement si manœuvre invasive avec risque d'exposition à des microorganismes par aérosolisation (Kiné respiratoire, aspiration...)</p> <p>Friction hydro-alcoolique avant et après pose / retrait du masque Porter la surblouse (ou tablier plastique à usage unique) des lunettes de protection, charlotte.</p>

 <small>L'expertise des soins complexes et coordonnés à domicile</small>	<b>PROTOCOLE</b> <b>PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES</b> <b>« Gouttelettes » et « Air »</b>	Codification : HYG ENV-PTC 05	Création : 10/08/2011
		Version : 4.0	Mise à jour : 12/02/2025

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

	Après le soin		Nettoyer les lunettes de protection et éliminer la surblouse et le tablier plastique dans un sac jaune DASRI
	Dès mise en place des précautions complémentaires respiratoires	<b>Gérer les excréta</b>	<b>Idem aux précautions standard</b>
	Dès mise en place de précautions complémentaires respiratoires	<b>Entretenir le matériel et surfaces souillées</b>	<b>Idem précautions standard ET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier l'usage unique (stockage raisonné dans la chambre) ou matériel dédié au patient dans sa chambre</li> <li>• Ne pas jeter systématiquement le consommable non utilisé</li> <li>• Bio nettoyage de l'environnement proche du patient avec un détergent-désinfectant au moins une fois par jour <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port d'un masque chirurgical du professionnel si présence du patient dans la pièce</li> </ul> </li> <li>• Pas de traitement spécifique pour la vaisselle</li> </ul>
IDEC / AS	Lors de visite à domicile	<b>Gérer le stock DM au chevet du patient</b>	Adapter l'approvisionnement en DM selon besoins estimés en soins et nombre d'intervenants
IDEL	Avant enlèvement et transport par un tiers	<b>Gérer les prélèvements biologiques</b>	Transporter dans un emballage étanche et fermé de type sac plastique
L'IDEC EOH	La semaine suivant la mise en place des précautions	Vérifier la mise en place des précautions recommandées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la mise en place des DM nécessaires aux précautions complémentaires adaptées aux gouttelettes et air</li> </ul> Le cas échéant, la mise à disposition au domicile du patient de l'information BMR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracer sur la check-list dédiée à la mise en place des précautions complémentaires et la mettre à disposition dans la pochette rouge « IDEC ».</li> </ul>
<b>LEVÉE DES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Le médecin traitant / médecin praticien HAD	En fonction du micro-organisme et d'un résultat de bilan biologique normal	Lever les précautions complémentaires	Prescrire l'arrêt des précautions respiratoires dans le DPI
L'IDEC	Dès connaissance de l'information	Transmettre l'information	Appeler tous les professionnels intervenants auprès du patient.
L'AS / IDEC	Dès connaissance de l'information	Arrêter les précautions	Barrer l'étiquette « précautions » et informer le patient et/ou son entourage
<b>SORTIE PATIENT</b>			
L'AS et/ou l'IDEL / IDEC	A la sortie d'HAD du patient	Eviter contamination du risque infectieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer tous les documents traçants la prise en charge dans DPA CHEVET pour les rapporter à l'HAD.</li> <li>• Eliminer le classeur et ses intercalaires dans les DASRI .</li> </ul>

#### 4. Evaluation

- FSEI
- Audit mensuel

#### 5. Références

- Recommandations Précautions complémentaires «Gouttelettes et Air» Septembre 2017
- Guide pour le choix des désinfectants : produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces, SF2H, janvier 2015
- Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes, SF2H, mars 2013
- Avis et rapports, Survenue d'un ou plusieurs cas de gale, Conduite à tenir, HCSP, 9 novembre 2012
- Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité. Conduites à tenir, HCSP, septembre 2012

 <small>L'expertise des soins complexes et coordonnés à domicile</small>	<b>PROTOCOLE</b> <b>PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES</b> <b>« Gouttelettes » et « Air »</b>	Codification : HYG ENV-PTC 05	Création : 10/08/2011
		Version : 4.0	Mise à jour : 12/02/2025

*Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.*

- Conduite à tenir devant une ou plusieurs infections respiratoires aiguës dans les collectivités de personnes âgées, HCSP, juillet 2012

## **6. Documents associés**

- Protocole "Hygiène des mains"
- Protocole "Hygiène de l'environnement du malade"
- Fiche technique "Friction hydro alcoolique des mains"
- Fiche technique "Lavage antiseptique des mains"
- Fiche technique "Lavage simple des mains"
- Fiche Technique CAT en cas d'AES
- FE « Check-list mise en place des précautions complémentaires »
- Planche d'étiquette logo « Précautions gouttelettes et Air »

## **7. Abréviations – définitions**

AES : Accident exposition au sang  
AS : Aide-soignante  
BMR : Bactérie multi-résistante  
CAT : conduite à tenir  
DASRI : Déchets à risque infectieux  
DM : dispositifs médicaux  
DPA : dossier patient  
DPI : Dossier Patient Informatisé  
EPI : Equipement de protection individuelle  
FHA : Friction hydro-alcoolisée  
FSEI : Formulaire de signalement événement indésirable  
HAD : Hospitalisation à domicile  
IDEC : infirmière coordinatrice  
IDEL : infirmier libéral  
PTC : protocole  
FFP2 : Masque de protection individuelle, dit « bec de canard »